

ELECTIONS DES PARENTS D'ÉLÈVES

Chers Amis,

Les élections des parents d'élèves auront lieu les 13 et 14 octobre 2006

Les 2 parents votent* et peuvent être candidat dans chaque établissement où ils ont un enfant, quelle que soit leur situation matrimoniale, qu'ils vivent ensemble ou pas, sauf s'ils se sont vus retirer l'autorité parentale..

Les 2 parents ont la possibilité d'être candidats sur la même liste

*maternelle, primaire, collège, lycée, lycées professionnels, ainsi que les parents des classes pré-

Rappel des Points importants :

- ⇒ Les 2 parents sont électeurs et éligibles, qu'ils soient séparés ou non.
- ⇒ Nécessité de présenter des listes intitulées FCPE afin que les suffrages soient décomptés FCPE
- ⇒ Une liste même incomplète est valable (2 noms minimum).
- ⇒ Le matériel doit être envoyé aux 2 parents qu'ils résident ensemble ou non.

Nouveauté : les associations de parents d'élèves peuvent désormais prendre connaissance et obtenir copie à tout moment de l'année de la liste des parents de l'école ou de l'établissement scolaire (premier alinéa de l'article D 111-8 du code de l'éducation).

2 : c'est le nombre MINIMUM de candidats pour présenter une liste FCPE.

Il n'y a pas de mention titulaire ou suppléant (sur le bulletin de vote) dans le 1^{er} degré comme dans le 2nd degré. Les candidats sont simplement classés dans un ordre préférentiel.

Les parents des classes post-bac (classes prépa et BTS) sont électeurs et peuvent être candidats. Les parents de nationalité étrangère bénéficient des mêmes droits que les parents français.

OBJECTIF FCPE : établir des listes de candidats dans le maximum d'établissements pour siéger aux conseils d'école ou aux Conseils d'Administration.

MOYENS POUR Y ARRIVER :

- Vous pouvez consulter et prendre copie, auprès du chef d'établissement de la liste électorale.
- Vous pouvez demander au secrétariat FCPE (04.93.88.50.00) si des bulletins d'adhésions de votre conseil local sont arrivés directement ; s'il y a des adhérents dans votre groupe scolaire ou établissement (il peut s'agir de parents ayant plusieurs enfants et ayant adhéré dans un autre établissement).
- En accord avec la commission électorale, confectionnez le bulletin de vote et la profession de foi (modèle type joint) en la personnalisant si possible sur les questions de votre établissement.

Pièces jointes :

1. FICHE RESULTATS ELECTIONS 2006-2007
2. Modèle Profession foi
4. Affiches Électorales (1 ex)
5. Annexe I-A et I-B déclaration candidatures
6. Annexe III (élections)
7. Annexe II A-B-C : calcul des résultats

LE CDPE PROPOSE

MATERIEL DES ELECTIONS

Passer commande auprès du siège départemental à prix coûtant

- Photocopier vos documents (convocation AG, journal d'information aux parents)
- 0.03 euro Lla copie
 - **Enveloppes : (3 formats),**
 - A5 blanches ou Krafts à 0.04 € l'unité
 - (114x162) blanches à 0.03 € l'unité
 - Env. bulletin de vote à 0.03 € l'unité
 - **Tirage des professions de foi**
 - **Tirage bulletins de vote.**

Le secrétariat peut vous aider pour les maquettes, un ordinateur peut être mis à votre disposition au siège. **Téléphoner** au 04.93.88.50.00

DOSSIER ELECTIONS...

PROFESSIONS DE FOI :

Vous pouvez récupérer sur les sites de la FCPE nationale et départementale une profession de foi type, que vous pouvez personnaliser selon les besoins de votre établissement.

Site Alpes-Maritimes : www.fcpe06.org

Site national : www.fcpe.asso.fr

Liste électorale : les deux parents doivent figurer sur la liste électorale. Pour cela, l'établissement doit demander en début d'année scolaire les coordonnées des deux parents. La liste électorale peut être mise à jour jusqu'au jour du scrutin.

LA LISTE D'UNION est une liste présentée conjointement par deux associations. Veiller à ce que nos candidats fassent figurer le sigle FCPE en face de leur nom. Cependant, les voix ne seront pas comptabilisées comme des voix FCPE.

Essayez toujours de monter une liste FCPE (il suffit d'être deux) plutôt que de figurer sur une liste d'union. Bulletins et déclaration de candidature à entête FCPE et NON liste d'union, ceci afin que nos votes soient bien comptabilisés par les instances académiques .

Pour les écoles maternelles et primaire :
N'oubliez pas de demander au chef d'établissement le document intitulé
ANNEXE I-A : liste des candidatures
ANNEXE I-B : déclaration des candidatures
ANNEXE III : Résultats (modèles joints)

LA COMMISSION ÉLECTORALE (PREMIER DEGRÉ)

Si cette commission n'a pas été installée lors du conseil d'école de juin 2006, demander au directeur qu'elle soit mise en place au début de cette année scolaire. La commission est constituée du directeur (président), d'un enseignant, de deux parents d'élèves, d'un DDEN et éventuellement d'un représentant de la mairie. Cette commission est chargée d'assurer l'organisation des élections qui ont lieu à une date qu'elle choisit, en accord avec les représentants des associations de parents d'élèves de l'école, parmi les dates fixées par le ministre de l'Éducation nationale. Ladite commission constituée en bureau des élections établit les listes électorales, reçoit les bulletins de vote par correspondance sous double enveloppe, organise le dépouillement public et en publie les résultats.

FRAIS D'ELECTION

NICE : Écoles maternelles et primaires SUBVENTION FRAIS D'ÉLECTION

La mairie de Nice reverse à la FCPE Départementale 0.35 € par électeur pour les écoles qui présentent une liste FCPE. Pour obtenir ce remboursement :

Dès la proclamation des résultats, il est impératif que les conseils locaux de Nice nous renvoient copie du procès-verbal des élections signé par le directeur de l'école.

La mairie de Nice effectue le remboursement au département courant mai, le CDPE reverse ensuite aux conseils locaux.

POUR LES COMMUNES EN DEHORS DE NICE :

Dans le 1er degré : les frais sont à la charge des communes donc des écoles

Dans le 2nd degré : les frais sont imputés sur le budget de l'établissement

RESULTATS : Certains résultats ne remontent pas à l'Inspection académique. Aussi, nous vous demandons de signer la fiche officielle des résultats des élections et d'en demander une photocopie. Nous nous en servons pour faire officialiser nos résultats auprès de l'Inspection d'académie.

Matériel de vote : envoi et prise en charge

L'ensemble du matériel de vote doit parvenir à chacun des parents, même s'ils résident sous le même toit. Les dépenses relatives à la fourniture des enveloppes et des bulletins de vote sont à la charge des établissements scolaires. La pratique veut que seules les professions de foi sont à la charge des candidats, mais certains chefs d'établissement acceptent de faire les photocopies.

CIRCULAIRES DISPONIBLES AU SIEGE DEPARTEMENTAL

Enseignement primaire : Arrêté du 13-05-1985 et circulaire n° 2000-082 du 9-6-2000

Enseignement secondaire : décret n° 85-924 du 30-08-1985 et circulaire du 30 août 1985

DATES A RETENIR : CALENDRIER ÉLECTORAL

Juin ou septembre 2006

Mise en place de la commission électorale dans le premier degré

Les responsables des listes de candidats ont la possibilité de prendre connaissance de la liste électorale (noms et adresses des parents d'élèves de l'établissement ayant donné leur accord exprès à cette communication). **Ils peuvent en prendre copie s'ils le souhaitent.**

Lundi 18 septembre 2006

Dans le second degré, le chef d'établissement doit réunir avant cette date les responsables d'associations ainsi que les parents souhaitant présenter une liste. Lors de cette réunion, le calendrier des opérations est arrêté.

Samedi 23 septembre 2006

Date limite pour l'arrêt de la liste électorale (au moins 20 jours avant le scrutin).

Date limite de dépôt des listes de candidatures.

→ Au moins 10 jours avant le scrutin

Mardi 3 octobre 2006 pour scrutin du 13.10.2006

Mercredi 4 octobre 2006 pour scrutin du 14.10.2006

Vendredi 6 ou samedi 7 octobre 2006

Date limite pour remplacer un candidat qui se serait désisté..

→ Au moins 6 jours avant le scrutin

Samedi 7 octobre 2006

Date limite de remise ou d'envoi du matériel de vote aux parents.

Vendredi 13 octobre 2006

Jour du scrutin.

Mercredi 18 ou jeudi 19 octobre 2006

Date limite pour porter un recours auprès de l'IA (premier degré) qui a 15 jours pour répondre ou du recteur (second degré) qui doit statuer dans les huit jours.

Exemple de bulletin de vote

Les bulletins de vote sont d'un format et d'une couleur uniques. Ils mentionnent exclusivement le nom de l'école ou de l'établissement, les noms et prénoms des candidats, ainsi que le sigle de la fédération ou de l'association de parents d'élèves qui présente la liste ou le nom du premier candidat pour une liste présentée par des parents d'élèves qui ne se sont pas constitués en association.

Ils sont à la charge de l'école (mairie, sauf Nice) ou de l'établissement.

F.C.P.E

Nom de l'école ou de l'établissement

Yourcenar	Marguerite
Cornec	Jean
Diderot	Denis
Christie	Agatha
Dumas	Alexandre
Rostopchine	Sophie
Mahfouz	Naguib
Freinet	Célestin
Ajar	Emile
France	Anatole

ENFANTS ETRANGERS

Nous avons été alertés sur les renseignements demandés dans les fiches distribuées par les écoles.

Y figurent notamment la nationalité, la date d'arrivée en France et une question concernant le souhait de suivre ou non un enseignement de langue et culture d'origine.

Merci de nous faire savoir si vous avez le même type de fiche dans vos écoles.

CARTE SCOLAIRE : mesures de rentrée

Mesures arrêtées le 28 août

Ouvertures: Aspremont, Carros Fiori, Andon, Castellar, Coquelicots mat (Levens), Campouns (Valbonne), 3 collines mat (Mougins), St Cezaire

Levés de blocage : Vintimille, Drap mat, Escarène, St Roch 2

Fermetures : Oliviers (Nice), Rebuffel mat (Mougins) Logis (Cagnes, St Pierre d'Arène (Nice), Sartoux mat (Valbonne)

Mesures arrêtées le 7 Septembre

Ouvertures : Villeneuve- loubet Fabre Mx, Bocca Nord MX2, Beausoleil centre Mat, Nice hôpital Lenval L'Archet 0,50 option D centre de ressource

Levée de blocage : Nice Acacias Mat, Tourettes sur loup Mx

Fermetures : Mandelieu Mistral mat , Nice Nikaïa, Nice Cimiez Application, Vallauris Langevin 2 Clis

Divers : création de la direction de la Luerna, 1/2 Regad pour le secteur Villefranche Eze, Beaulieu.

6 postes G restaient vacants :

- 4 seront transformés en brigade pour abonder le potentiel de remplacement
- 1 poste sera affecté pour 1 an et en surnombre à l'école du Château à Nice pour la scolarisation des enfants déficients visuels.
- 1 poste sera fractionné à mi temps sur Sospel mat pour l'accueil des 2-3ans et à mi-temps comme soutien scolaire sur le secteur de Beausoleil.

Levée de blocage pour les 3 postes itinérants langue dont les secteurs ont été redéfinis comme suit :

- Carros-Gattières-St Jeannet
- St André- Drap-Peille-Peillon
- Nice 4 (La Digue-Bois de Boulogne-St Isidore)

Mesure protocole de direction ambition réussite :

Le régime de décharge bonifié ambition réussite s'applique seulement à 2 écoles.

1/4 de décharge à partir de 3 classes

1/2 décharge à partir de 8 classes

1 décharge complète à partir de 12 classes.

Faites-nous remonter les problèmes rencontrés dans vos écoles concernant la carte scolaire afin que nous puissions intervenir auprès des instances concernées.